



Charte FFVE 2024 des Concours d'Élégance Moto, Scooter et Side-car, à la Française

- La Charte FFVE des Concours d'Élégance en Moto* « à la Française » est un label proposé à une sélection des plus beaux concours d'élégance français,
- Pour obtenir ce label, les organisateurs doivent en faire la demande à la commission spécialisée de la FFVE, demande qui sera proposée à l'approbation du bureau de la FFVE,
- Par ailleurs, les organisateurs doivent justifier de l'organisation antérieure de Concours d'Élégance, ou d'un parrainage du Délégué Régional ou d'un administrateur de la FFVE.
- Afin de faire connaître à l'internationale notre savoir-faire en matière de Concours d'Élégance en Moto « à la Française », il est proposé aux organisateurs d'inscrire leur concours sur le calendrier de la FIVA.

Les organisateurs

- La FFVE valide les concours reconnus sous son égide,
- Les organisateurs doivent être affiliés à la FFVE ou parrainés par un club affilié.
- Ils doivent signer la Charte FFVE des Concours d'Élégance en Moto « à la Française » ainsi qu'une demande de label FFVE pour l'année en cours,
- La Charte engage les organisateurs pour la prise en charge (hébergement et restauration) des 2 officiels FFVE obligatoirement présents dans le jury,
- Les frais de déplacement des 2 officiels FFVE sont à la charge de la Fédération,
- Les organisateurs ont l'obligation de faire figurer le logo de la FFVE sur toute leur communication,
- Les organisateurs ont l'obligation de faire figurer le logo de la FFVE, le logo concours d'élégance de l'année en cours et les logos des partenaires des concours FFVE, sur toute leur communication,
- Les organisateurs devront prévoir un emplacement pour le drapeau et le kakémono de la FFVE sur l'esplanade de présentation des motos,
- Si les organisateurs sont libres du choix des motos engagées, ils doivent tout faire pour éviter les doublons.

Lieu de la manifestation

- Le choix du lieu de la présentation des motos est très important et doit, lui aussi, participer de l'élégance de la manifestation,
- Théâtre de verdure ou façade d'un monument, il doit être ouvert afin de permettre une parfaite visibilité pour le public ainsi qu'une libre circulation des motos présentées,
- Pour une meilleure visibilité des présentations, un podium est toujours le bienvenu qui doit prendre en compte le poids de la moto la plus lourde.
- L'accès du public doit être libre et gratuit, dans la mesure du possible.

Classement catégoriel des véhicules

- Les motos engagés dans les Concours d'Élégance en Motos « à la Française » doivent avoir plus de 30 ans,
- La FFVE préconise un classement catégoriel des motos par ensemble d'années : 4 catégories principales sont alors recommandées :- « Avant 1930 », « de 1930 à 1945 », « de 1946 à 1970 », « de 1971 à plus de 30 ans » la limite FFVE.
A défaut, possibilité d'autres critères catégoriels (véhicules de grande diffusion, véhicules sportifs, véhicules de prestige, etc / ou par thèmes)





- Une présentation de 32 motos, maximum, est préconisée,
- Chaque catégorie ne peut pas comporter moins de 3 motos,
- Les organisateurs doivent obligatoirement fournir au Président du Jury la liste définitive des motos 3 jours avant le concours.
- Les organisateurs ainsi que leurs sponsors peuvent présenter leurs motos. Néanmoins celles-ci seront obligatoirement classées hors-concours et présentées dans une catégorie spéciale,
- Néanmoins, les motos de moins de 30 ans (Prestige modernes ou Youngtimers (entre 20 et 30 ans) peuvent aussi être admis à se présenter mais uniquement hors concours,
- De même, tous les autres éléments roulants autres que motos, peuvent être présentés pendant la délibération du jury.

Le jury

- Chaque jury comporte 8 jurés au plus,
- Chaque jury comporte la présence obligatoire des 2 représentants officiels de la FFVE, dont 1 pourrait être Président du jury.
- Les officiels FFVE sont : des administrateurs de la FFVE, des membres de la commission des concours d'élégance, des Délégués Régionaux compétents en matière de Concours d'Elégance ou des Membres d'Honneur de la FFVE ou des partenaires de la Fédération.
- Il est recommandé que les autres jurés aient aussi des compétences en motos anciennes, ou en termes de mode vestimentaire.
- Il est toujours possible d'inclure dans le jury un ou deux élus locaux.
- Il est impératif que les jurés puissent voir les motos avant leur passage en concours.
- Le Président du jury doit briefer les membres du jury avant le concours

Présentation des motos

- L'ordre de présentation des motos est laissé à l'appréciation des organisateurs, des plus anciennes aux plus modernes ou l'inverse.
- La présentation des motos en couple n'est pas une obligation mais les scénettes drolatiques sont à exclure,
- Dans tous les cas, les organisateurs doivent prévoir un fond musical, si possible en rapport avec l'année ou l'époque de la voiture présentée,
- Dans l'attente de la fin de la délibération du jury, il est souhaitable, afin de maintenir l'attention du public, que les organisateurs prévoient un entre-acte « type spectacle ». C'est alors que la présentation des véhicules hors-concours trouve toute sa place,
- Le présentateur des motos peut être agréé par la FFVE,
- Bénévole, ou à la charge de l'organisation, sa connaissance des caractéristiques et de l'histoire des motos doit être la plus vaste possible,
- Par ailleurs, il ne doit en aucun cas mêler son propre jugement dans ses commentaires ni tenter d'influencer le jury de quelque manière que ce soit,
- Sa tenue vestimentaire doit être en adéquation avec l'esprit même de la manifestation.

Notations

- Les feuilles de notation sont distribuées par le représentant de la FFVE,
- Le mode de notation des concours de la FFVE comporte 2 notes sur 20 points :
 - 1) Présentation de la moto,
 - 2) Présentation et élégance de l'Équipage.





Résultats

- Le jury délibère à l'issue du passage de tous les participants,
- Les résultats sont annoncés par le Président du Jury,
- Les résultats sont annoncés dans l'ordre de passage catégoriel,

- Le vainqueur du Grand Prix d'Excellence est annoncé en dernier,
- Chaque lauréat ne peut recevoir qu'un seul prix,
- Le concurrent qui a obtenu le maximum de points se voit décerner le « Grand Prix d'Excellence »,
- Toutes les motos de la catégorie dans laquelle se présentait le « Grand Prix d'Excellence » sont surclassées, le 2^{ième} de cette catégorie prenant la 1^{ière} place . . .
- En cas d'ex aequo pour la première place du concours, le point revient à la moto la plus ancienne,
- Si les 2 motos ex aequo sont sorties la même année, celle présentant une carte d'identité FIVA emporte le point.
- La moto ayant reçu le « Grand Prix d'Excellence » ne peut se présenter avant 2 ans dans le même concours,
- Quatre trophées argent, 1 par catégorie, ainsi qu'un trophée or pour le « Grand Prix d'Excellence » sont offerts par la FFVE pour chaque concours labélisé.
- Dans chaque concours, selon les circonstances, le jury peut attribuer des prix spéciaux supplémentaires pourvus par les organisateurs ou les parrains de la manifestation,
- L'amitié et la passion désintéressée devant toujours prévaloir, aucune réclamation ne sera recevable quant au classement catégoriel, au palmarès ou à la sélection des motos.

*L'appellation Moto intègre les 2 roues à moteur (moto et scooter) et side-car

Organisation de la manifestation :

N° d'affiliation FFVE :

Responsable de la manifestation :

N° de téléphone :

Lieu et date de la manifestation :

.....

Date, bon pour accord et signature :

